

### CONVOCACTION

Date : 20 mars 2025  
Affichée le : 20 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le deux avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39  
Présents : 25  
Votants : 31  
Pouvoirs : 6  
Absent : 8

**Étaient présents :** Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Aïssata SOW - M. Mohammed EL OUSTI - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Noureddine NACHITE.

### LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE  
DE LA VILLE LE :

04 AVR. 2025

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE  
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

09 AVR. 2025

#### Absents représentés

Mme SAVAS  
M. AÏT MESSAOUD  
Mme ELONGUERT  
Mme PEREZ  
Mme M'BAYE  
Mme MEHADJI

Pouvoir à Mme LAMBRE  
Pouvoir à M. LEMAIRE  
Pouvoir à Mme MEUNIER  
Pouvoir à M. BROCHOT  
Pouvoir à M. BOULHAMANE  
Pouvoir à M. NACHITE

#### Absents non représentés

Mme HAMADOUCH, M. N'DIAYE, M. ZAHRAOUI, Mme JACQUEMART, M. KA, M. LUCAS, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI.

Secrétaire de séance : Aïssata SOW

## 32 NPNRU Hauts de Creil - Créations et reconfigurations de voies

### ■ Rapport de présentation :

#### Jean-Claude VILLEMAIN, Adjoint

Le projet de renouvellement urbain (NPNRU) des Hauts de Creil couvre un vaste territoire de 118 hectares, qui comprend les quartiers du Moulin, des Cavées et Rouher.

Un des volets de ce projet consiste à reconfigurer certaines voies et à en créer de nouvelles pour proposer un nouveau maillage viaire plus urbain et pour dessiner des assiettes foncières qui accueilleront notamment des équipements. Cette nouvelle organisation urbaine nécessitera la mise en œuvre d'un remembrement foncier pour clarifier les usages et les domanialités.

#### Sur le quartier du Moulin :

- Le tracé du nord de l'avenue du Moulin à vent est modifié
- Au nord du quartier, 2 voies sont créées : une qui relie la rue Fragonard à l'impasse des Carrières et une deuxième entre l'avenue du Moulin à vent et cette nouvelle voie

#### Sur la Cavée de Paris :

- Sur le secteur de l'avenue Marie et Pierre Curie au niveau du « rond-point » : réorganisation de la trame viaire avec le report de la circulation sur le nord de la voie existante
- Le prolongement vers le nord de l'allée de Lorraine

#### Sur la Cavée de Senlis :

- Création du chemin des écoliers (avec l'ouverture de l'immeuble de la rue Bergson et la démolition partielle sur Descartes)

Sur le secteur Guynemer :

- Nouveau tracé d'une portion de la rue du Valois sur le secteur de
- Création du mail Guynemer qui rejoint la rue du Valois dans le pro
- Modification du tracé de la rue Guynemer sur sa partie Est
- Prolongement du square Hélène Boucher vers le Sud pour de
- technique du groupe scolaire
- Création d'une sente piétonne Nord/Sud du mail Guynemer vers la RD 1016

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 09/04/2025

ID : 060-216001743-20250409-32DEL\_CM020425-DE

S'LO

■ **Le conseil municipal :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de l'agglomération Creil Sud Oise cofinancée par l'ANRU dans le cadre du NPNRU, signée le 28 novembre 2022 et l'avenant n°1 signé le 6 juillet 2024,

Vu l'avis de la commission « Projets de ville et transition écologique » en date du 11 mars 2025,

Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 31	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

**Article unique :** d'approuver la création et la modification des voies liées au NPNRU.

**09 AVR. 2025**

CREIL, le

Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNER

Aïssata SOW



Maire de Creil  
Vice-Présidente de l'ACSO  
Chargée du Projet de Territoire

La secrétaire de séance